



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 7403

Texte de la question

M. René Rouquet appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'inquiétude que soulève chez les agents généraux d'assurances l'éventualité d'un accord entre La Poste et les Assurances générales de France pour la distribution de produits d'assurance-dommages. Ils estiment en effet que cette mesure aurait des conséquences négatives directes et très importantes en matière d'emploi. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

L'auteur de la question s'interroge sur la position du Gouvernement à l'égard de l'accord projeté entre les AGF et La Poste, accord qui permettrait à cette dernière d'étendre son activité en matière d'assurances à la distribution de produits d'assurance dommages. Un tel projet fera l'objet de la part du Gouvernement d'un examen extrêmement attentif, notamment dans le cadre des discussions en cours sur le contrat de plan de La Poste. Il sera notamment tenu compte de la compatibilité du projet avec les règles du droit de la concurrence, de considérations de nature prudentielle, du souci d'équilibre du marché de l'assurance dommages, de la situation propre de La Poste et de la place des services financiers dans son activité globale et dans son équilibre.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7403

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 1997, page 4425

Réponse publiée le : 29 décembre 1997, page 4892